

Sommaire n° 1588 du 23.11.2018

1 Réduction d'impôt

[Bientôt une réduction d'impôt pour une prime 'protection juridique'](#)

2 Droits et taxes divers

[Taxe sur les comptes-titres : payer d'abord et ne déclarer qu'ensuite ?](#)

5 Douane

[L'obligation de déclarer l'argent liquide de 10.000 EUR et plus, est durcie](#)

6 Impôt de succession

[Droit matrimonial : pas d'effets défavorables pour l'impôt de succession](#)

9 TVA

[Déduction de la TVA sur les frais d'une vente d'actions : une question de fait](#)

11 Droits d'auteur

[Indemnité professionnelle d'un avocat : ni droit d'auteur ni redevance ?](#)

EN BREF

12 Circulaires

- [Pensions de décembre dans le secteur public. Taxation distincte](#)
- [Arriérés de pensions. Taxation distincte. Année de référence](#)
- [Personnes à charge. Etudiant-indépendant](#)

13 Décisions anticipées

- [Assurance patronale pour 'soins ambulatoires'. Avantage social. Exigence d'une assurance 'collective'. Plan cafétaria](#)

13 Divers

- [TVA - Taux réduit pour les 'publications électroniques' : la directive est publiée](#)
- [Blanchiment - L'UE renforce également la répression pénale](#)

15 Au Moniteur

- [13 au 20 novembre 2018](#)

15 [Journal officiel de l'UE](#)

16 [Revue de presse](#)